

DEPARTEMENT DE LA MANCHE

Arrondissement de Cherbourg
Canton des Pieux

COMMUNE DE PIERREVILLE

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 28 JUILLET 2020

Ordre du jour :

- ✓ Désignation d'un secrétaire de séance,
- ✓ Approbation du compte-rendu de la séance du 30 juin 2020,
- ✓ Désignation des membres du conseil municipal appelés à siéger au sein des commissions du service commun du pôle de proximité des Pieux : remplacement de Mme BESSIN pour les commissions
 - scolaire, restauration scolaire et temps du midi,
 - petite enfance.
- ✓ CLECT (commission locale d'évaluation des charges transférées) : désignation d'un représentant de la commune (commissaire),
- ✓ Encaissement de remboursements provenant des assurances GROUPAMA et du FDGDON (trop versé 2019),
- ✓ Participation de la commune aux Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ) et Fonds Social Logement (FSL) pour l'année 2020.
- ✓ Randonnée communale du 29 août 2020.
- ✓ Affaires et questions diverses.



En exercice : 15 **Présents :** 15 **Votants :** 15

L'an deux mil vingt, le **28 juillet à 20 h 00**, le conseil Municipal de la commune de Pierreville s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Thierry LEMONNIER, Maire.

Étaient présents : M. Thierry LEMONNIER, M. Philippe CLERMONT, Mme Bernadette MARTIN, M. Jean-Paul LE BOISSELIER, MM. Pierrick SORIN, David CASTELEIN, Mmes Laurie ROULLAND, Christine HOCHET, M. Lionel CAUCHEBRAIS, Mme Mélanie BESSIN, MM. Xavier COTTEBRUNE, Sylvain BULGARELLI, Yves SIMON, Mmes Nadia NOËL et Emilie LELERRE.

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Désigné en application de l'article L.2121-15 du CGCT (Code Général des Collectivités Territoriales).

M. Yves SIMON a été nommé secrétaire de séance.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 30 JUIN 2020.

Approuvé à l'unanimité.

DELIBERATION N° 2020-039 PORTANT DESIGNATION DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL APPELES A SIEGER AU SEIN DES COMMISSIONS DU SERVICE COMMUN DU POLE DE PROXIMITE DES PIEUX : REMPLACEMENT DE MME BESSIN MELANIE.

Exposé :

Madame BESSIN Mélanie a fait savoir, après consulté sa hiérarchie, qu'elle ne peut siéger au sein des commissions (groupes de travail) du pôle de proximité des Pieux car elle est salariée de la CAC.

Ceci exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal modifie le tableau des représentants de la commune de Pierreville ainsi qu'il suit :

COMMISSIONS (Groupes de Travail)	NOM – PRENOM	
	TITULAIRE	SUPPLEANT
SCOLAIRE, RESTAURATION SCOLAIRE ET TEMPS DU MIDI	NOËL Nadia	LEMONNIER Thierry
CUISINE CENTRALE	BULGARELLI Sylvain	MARTIN Bernadette
ECOLE DE MUSIQUE	SORIN Pierrick	NOËL Nadia
PETITE ENFANCE	LEMONNIER Thierry	NOEL Nadia
EQUIPEMENTS SPORTIFS ET SECURITE DES BAINADES	BULGARELLI Sylvain	CLERMONT Philippe
FOURRIERE ANIMALE	MARTIN Bernadette	COTTEBRUNE Xavier

La présente délibération annule et remplace la délibération N°2020-035 du 30 juin 2020.

DELIBERATION N° 2020-040 PORTANT DESIGNATION D'UN REPRESENTANT (COMMISSAIRE) DE LA COMMUNE AU SEIN DE LA CLECT (COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES).

Exposé :

Par délibération du 13 juillet, la CAC a mis en place la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT). Cette commission se compose d'un nombre de siège égal au nombre de sièges de délégués communautaires dont chaque commune membre dispose au sein du conseil communautaire (1 siège pour Pierreville).

Monsieur le Maire propose aux conseillers de nommer le commissaire qui représentera la commune de Pierreville au sein de la CLECT.

Délibération :

Ceci exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal désigne **Monsieur LEMONNIER Thierry** pour représenter la commune de Pierreville au sein de la CLECT.

DELIBERATION N° 2020-041 PORTANT ENCAISSEMENT DE REMBOURSEMENTS DES ASSURANCES GROUPAMA ET DU FDGDON DE LA MANCHE.

Exposé :

Monsieur le Maire présente aux conseillers les chèques reçus :

de GROUPAMA Assurances

- 258.65 € au titre de la modification du contrat APC
- 95.82 € au titre de la modification des contrats auto (tracteur et remorque)

du FDGDON de la Manche

- 80.94 € au titre d'un trop perçu sur la lutte collective contre les frelons asiatiques pour l'année 2019.

Ceci exposé et après en avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité :

- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à encaisser les sommes susdites au nom et pour le compte de la commune de Pierreville,
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à passer les écritures comptables nécessaires à ces encaissements.

DELIBERATION N° 2020-042 – PARTICIPATION DE LA COMMUNE DE PIERREVILLE AU FONDS D'AIDE AUX JEUNES (FAJ) ET FONDS SOCIAL LOGEMENT (FSL) POUR L'ANNEE 2020.

Monsieur le Maire présente aux conseillers les courriers provenant du Conseil Départemental de la Manche portant demande de participation de la commune au FSL (fonds social logement) et FAJ (fonds d'aide aux jeunes) pour l'année 2020.

Le conseil départemental sollicite une contribution de la commune à hauteur 0.60 € par habitant pour le FSL et 0.23 € par habitant pour le FAJ.

Monsieur le Maire informe les membres du conseil qu'ils peuvent participer sans toutefois s'en tenir aux montants donnés par le conseil départemental.

Ceci exposé et après en avoir délibéré le conseil municipal décide d'allouer les contributions suivantes :

Association/organisme	Vote			Montant estimé par le département	Montant voté par le conseil
	Pour	Contre	Abst		
Fonds social logement (FSL)	/	15	/	449.40 €	0.00 €
Fonds d'aide aux jeunes (FAJ)	15	/	/	172.27 €	172.27 €

Population totale au 1^{er} janvier 2020 : 749

QUESTIONS ET AFFAIRES DIVERSES

↳ Randonnée communale du 29 août 2020 : la déclaration de manifestation a été transmise en sous-préfecture le 23 juillet 2020.

↳ Citykomi : présentation de l'application ; la décision d'adhésion sera prise en septembre.